

Conditions générales de vente

Ventes de produits aux clients professionnels — B2B

Vendeur	LE REPAIRE DU SMARTPHONE, SAS au capital de 3 000 €, nom commercial Repair Factory
Immatriculation	SIREN 929 497 915 · RCS Pau 929 497 915 · TVA FR31 929497915
Adresse	Galerie Centre Commercial Intermarché, ZAC Pont Long II, rue de Fabrèges, 64121 Serres-Castet
Contact	contact@repair-factory.fr

GARANTIE COMMERCIALE B2B

Sauf engagement écrit plus favorable, les réparations B2B bénéficient d'une garantie commerciale de six mois sur la pièce remplacée et la main-d'œuvre directement associée. La réparation est prioritaire ; si elle est impossible ou échoue, Repair Factory propose la solution contractuelle appropriée.

• Objet, champ d'application et opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les ventes de produits conclues par Repair Factory avec tout client agissant exclusivement pour les besoins de son activité professionnelle. Elles concernent notamment les smartphones, tablettes, montres connectées, accessoires et autres produits multimédias, neufs, d'occasion ou reconditionnés.

Elles ne régissent ni les ventes aux consommateurs, ni les prestations de réparation, ni les rachats de matériels, qui font l'objet de conditions distinctes. Le client déclare contracter en qualité de professionnel et fournir des informations exactes sur son identité, son entreprise et ses pouvoirs.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, communiquées ou rendues accessibles avant la vente. Toute condition d'achat du client n'est opposable à Repair Factory qu'après acceptation écrite et expresse. La version applicable est celle acceptée à la date de la commande.

• Produits, informations et commande

Les caractéristiques essentielles, l'état, le grade esthétique, les accessoires inclus, le prix et la disponibilité figurent sur le devis, le bon de commande, la facture ou la fiche du produit. Les photographies et illustrations ont une valeur informative ; pour un appareil individualisé, l'exemplaire effectivement désigné prévaut.

Les produits d'occasion ou reconditionnés ont été contrôlés selon le protocole interne de Repair Factory et peuvent présenter des traces d'usage compatibles avec le grade annoncé. Le client vérifie l'adéquation du produit à ses besoins professionnels et, le cas échéant, à son environnement technique.

La commande devient ferme lors de son acceptation par Repair Factory et, lorsqu'un acompte ou un paiement préalable est demandé, après encaissement de celui-ci. Repair Factory peut refuser ou suspendre une commande en cas d'impayé antérieur, de risque de fraude, d'indisponibilité ou de demande anormale.

Une commande ferme ne peut être annulée ou modifiée par le client sans l'accord écrit de Repair Factory. En cas d'accord, les produits spécialement approvisionnés, travaux réalisés, frais engagés et pertes directement causées par l'annulation restent dus sur justification.

• Prix, barème et réductions

Les prix sont exprimés en euros hors taxes, majorés de la TVA applicable, sauf indication expresse d'un prix TTC. Le prix applicable est celui du devis accepté, du bon de commande ou du barème en vigueur au jour de la commande. Le barème des prix unitaires est communiqué au client professionnel qui en fait la demande ; lorsque la nature ou l'état du produit impose un prix individualisé, le devis ou l'offre commerciale en tient lieu.

Les remises, ristournes ou réductions éventuelles ne sont acquises que si elles figurent expressément sur le devis, le bon de commande, la facture ou un accord-cadre écrit. À défaut de mention contraire, aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Pour les biens d'occasion relevant du régime de la TVA sur la marge, la facture est établie conformément aux règles fiscales applicables et la TVA n'est pas récupérable séparément par le client.

• Paiement, retard et exigibilité

Sauf délai expressément accordé par écrit, le prix est payable comptant au plus tard lors de la remise du produit. Les moyens de paiement acceptés sont la carte bancaire, les espèces dans la limite légale et le virement ; les chèques sont refusés. Tout délai convenu figure sur le devis ou la facture et reste soumis aux plafonds légaux. Repair Factory peut exiger un acompte, un paiement préalable ou des garanties de paiement.

Tout retard entraîne, dès le jour suivant la date d'échéance et sans rappel préalable, des pénalités calculées au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due de plein droit pour chaque facture payée en retard. Lorsque les frais effectivement exposés sont supérieurs, Repair Factory peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

En cas de non-paiement d'une somme à son échéance, Repair Factory peut, après mise en demeure restée infructueuse lorsque celle-ci est requise, suspendre les commandes en cours et rendre immédiatement exigibles les autres sommes dues, sans préjudice de ses autres droits.

• Réserve de propriété et transfert des risques

Repair Factory conserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral du prix, des frais et accessoires. Le client s'engage à identifier et conserver les produits impayés, à ne pas les donner en garantie et à informer immédiatement Repair Factory de toute saisie ou intervention d'un tiers.

Les risques de perte, vol ou détérioration sont transférés au client dès la remise matérielle du produit au client, à son mandataire ou au transporteur qu'il a désigné. Le transfert des risques n'emporte pas transfert de propriété avant complet paiement.

• Remise, contrôle et réserves

Le client vérifie lors de la remise la référence, l'état apparent, les quantités et les accessoires. Toute réserve portant sur un défaut apparent, une erreur de référence ou un manquant doit être formulée précisément sur le document de remise ou notifiée par écrit dans les quarante-huit heures, avec photographies et justificatifs utiles. À défaut, la remise est réputée conforme pour ces seuls éléments apparents, sans préjudice d'un vice caché ou d'un droit impératif applicable.

Les délais annoncés sont indicatifs sauf engagement écrit qualifié d'impératif. Un retard raisonnable ne permet pas au client d'annuler la commande ni de réclamer une indemnité, sauf mise en demeure restée sans effet et sous réserve du droit applicable.

• Absence de rétractation et retours commerciaux

Les ventes relevant des présentes CGV sont conclues entre professionnels et n'ouvrent aucun droit de rétractation au titre du Code de la consommation. Aucun retour pour convenance, erreur de choix ou changement d'avis n'est accepté sans accord écrit préalable de Repair Factory.

Tout retour commercial accepté peut être subordonné au retour complet du produit, dans son état d'origine, avec ses accessoires et justificatifs, ainsi qu'à des frais de contrôle, de remise en état ou de décote préalablement convenus.

• Garantie contractuelle et procédure SAV

La garantie commerciale éventuellement accordée, sa durée, son étendue et ses exclusions sont celles indiquées sur la facture, le certificat ou la politique de garantie remise au client. À défaut de mention expresse, aucune garantie commerciale supplémentaire n'est consentie au-delà des garanties légales applicables.

Tout produit présenté au titre d'une garantie fait l'objet d'un diagnostic. Lorsque le défaut est couvert et que la réparation est techniquement possible et proportionnée, Repair Factory procède prioritairement à la réparation. Si elle est impossible ou économiquement déraisonnable, Repair Factory peut remplacer le produit par un produit identique ou équivalent, ou établir un avoir, selon les conditions de la garantie convenue.

Le client décrit précisément le défaut, fournit les justificatifs et met le produit ainsi que les accessoires nécessaires à disposition. Les frais d'envoi vers Repair Factory sont avancés par le client et remboursés si la garantie est reconnue, sauf accord différent. Si le diagnostic conclut à une cause non couverte, les frais de contrôle, de transport et de retour préalablement annoncés restent à la charge du client.

ORDRE CONTRACTUEL DE PRISE EN CHARGE B2B

Diagnostic, puis réparation prioritaire ; à défaut, remplacement par un produit identique ou équivalent ; si aucune de ces solutions n'est raisonnablement possible, avoir ou remboursement selon l'accord applicable. Cette clause concerne la garantie commerciale et ne neutralise pas une garantie légale impérative.

• Exclusions liées à l'origine du dommage

La garantie commerciale ne couvre pas l'usure normale ni les défauts résultant notamment d'une chute, d'un choc, d'une pression anormale, d'une infiltration de liquide, d'une surtension, d'un accessoire inadapté, d'une utilisation non conforme, d'une modification logicielle ou matérielle, d'une intervention d'un tiers ou d'un défaut d'entretien.

La seule présence d'une trace de choc, d'oxydation ou d'intervention ne suffit pas à exclure une panne sans rapport avec cette trace. Le refus de prise en charge est fondé sur le diagnostic établissant le lien entre le dommage invoqué et la cause exclue.

La batterie et les autres consommables sont soumis à une usure progressive. Une diminution compatible avec l'âge, le nombre de cycles et les conditions d'utilisation ne constitue pas, à elle seule, un défaut couvert.

• Garanties légales

Le client peut invoquer la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil dans les conditions légales. La garantie légale de conformité du Code de la consommation réservée aux consommateurs ne s'applique pas aux achats effectués exclusivement pour les besoins professionnels du client.

Aucune clause des présentes CGV n'écarte une garantie ou une responsabilité que la loi interdit de limiter. Les engagements particuliers plus favorables figurant sur un devis, une facture ou un certificat de garantie demeurent applicables.

• Données, comptes utilisateurs et confidentialité

Avant toute remise d'un appareil au SAV, le client sauvegarde les données qu'il souhaite conserver, retire les informations confidentielles inutiles et fournit, lorsque les contrôles l'exigent, un moyen de déverrouillage fonctionnel. Il désactive les verrous d'activation et comptes associés demandés par Repair Factory. À défaut, Repair Factory refuse le dépôt ou suspend la prise en charge ; les délais qui en résultent ne lui sont pas imputables. Sauf prestation écrite de sauvegarde ou récupération, les données ne font pas partie de la prestation et certaines opérations peuvent entraîner leur effacement.

Chaque partie protège les informations confidentielles reçues de l'autre et ne les utilise que pour l'exécution de la relation commerciale, sauf obligation légale ou accord écrit contraire.

• Responsabilité et force majeure

Repair Factory répond des dommages directs, prévisibles et prouvés résultant d'un manquement qui lui est imputable. Sauf disposition impérative contraire, sa responsabilité totale au titre d'une commande est limitée au montant hors taxes effectivement payé pour le produit à l'origine du dommage.

Repair Factory ne répond pas des pertes indirectes telles que perte de chiffre d'affaires, de marge, de clientèle, d'exploitation, d'opportunité ou de données. Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, de dommage corporel, ni dans les autres cas où la loi interdit de limiter la responsabilité.

Le client est seul responsable de la sauvegarde de ses données, du choix du produit pour son environnement professionnel, de ses paramétrages, de ses logiciels, de ses comptes et de la continuité de son activité. Il prend les mesures nécessaires pour limiter son préjudice et ne peut imputer à Repair Factory les conséquences d'une information inexacte, d'un usage non conforme ou d'un défaut de coopération.

Aucune partie n'est responsable d'un retard ou d'une inexécution causé par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. L'exécution est suspendue pendant l'empêchement temporaire ; si celui-ci devient définitif, le contrat peut être résolu dans les conditions légales.

• Données personnelles

Repair Factory traite les données nécessaires à la gestion des commandes, factures, paiements, garanties, réclamations et obligations légales. Elles sont accessibles aux personnes habilitées et aux prestataires nécessaires, puis conservées pendant les durées utiles et légales.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsqu'il s'applique, de portabilité, en écrivant à contact@repair-factory.fr ou à l'adresse du vendeur. Elles peuvent également saisir la CNIL.

• Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV et les ventes qu'elles régissent sont soumises au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable à tout différend, sans que cette démarche suspende les délais légaux sauf accord écrit. Si une stipulation est déclarée nulle ou inapplicable, les autres demeurent en vigueur, sauf si la stipulation supprimée constituait un élément déterminant de l'accord.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION — TRÈS APPARENTE

ENTRE COMMERÇANTS, TOUT LITIGE RELATIF À LA VALIDITÉ, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA RÉSILIATION DE LEURS RELATIONS RELÈVE DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU. DANS LES AUTRES CAS, LES RÈGLES LÉGALES DE COMPÉTENCE S'APPLIQUENT.